

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

EUROPE ENTREPRENEURS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

EUROPE ENTREPRENEURS

FR0010246611 – Part C

FIA relevant de la directive européenne 2011/61/UE

ACA - ASSET MANAGEMENT COMPANY & ASSOCIES

www.aca.paris ou + 33 1 76 62 35 15 pour de plus amples informations

L'AMF est chargée du contrôle d'ACA - ASSET MANAGEMENT COMPANY & ASSOCIES en ce qui concerne ce document d'information clés.

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

ACA - ASSET MANAGEMENT COMPANY & ASSOCIES est une Société de gestion de portefeuille agréée en France en date du 04/09/2005 sous le numéro GP-05000031 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 19/02/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE DE PRODUIT D'INVESTISSEMENT

Fonds d'investissement à vocation générale (FIVG) sous forme de fonds commun de placement (FCP)

DUREE

Il a été agréé le 28/10/2005 et crée le 18/11/2005 pour une durée de 99 ans, sauf cas de dissolution anticipée ou fusion prévue par son règlement.

OBJECTIFS

Le FIA est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

Ce FIA a pour objectif la recherche d'une performance nette de frais supérieure à 7% par an, sur une durée de placement recommandée au minimum de 5 ans.

Le FIA investit sur des actions de sociétés familiales cotées. Une société familiale est une organisation dans laquelle un ou plusieurs membres d'une même famille influencent la direction de l'entreprise en occupant des postes de management et / ou en possédant des droits de propriété sur le capital.

La sélection des titres pour le FIA « Europe Entrepreneurs » repose sur l'analyse fondamentale de chaque valeur, et sur la valorisation au regard de ratios traditionnels et de modèles simples prenant en compte ses perspectives à moyen terme.

Tous les types de capitalisation, sans restriction, pourront être représentés.

Le fonds est en permanence investi et exposé à hauteur de 75% minimum de son actif net, sur les valeurs éligibles au PEA, dont 60% au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne, dont éventuellement, les marchés de la zone euro. Le fonds est en permanence investi à hauteur de 50% de son actif net en valeurs françaises.

Le FIA pourra, à titre de diversification, être investi, à titre accessoire en valeurs admises aux négociations sur les marchés réglementés de valeurs en dehors de l'Espace Economique Européen. Le gérant ne privilégie aucun secteur économique.

Le portefeuille peut être exposé à titre accessoire au risque de change.

Dans la limite maximum de 25 % de l'actif net, le FIA pourra investir en titres de créances et instruments du marché monétaire :

- Obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs souverains (état français) : OAT, BTAN de maturités comprises entre 3 mois et 3 ans et BTF;

- Obligations et TCN, billets de Trésorerie et Certificats de dépôt émis par des émetteurs privés.

dont au minimum 10% de produits de taux dont la signature est au moins égale à BBB selon l'échelle Standard and Poor's ou une notation équivalente dans une autre agence de notation.

En cas de downgrading en-dessous de la notation autorisée, le titre est cédé au plus tard dans le mois suivant la constatation de la baisse de la note.

Le FIA s'autorise à investir jusqu'à 20% de son actif net en OPC de droit français et étrangers gérés ou non par la société de gestion ou une société liée. Le FIA peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés français et étrangers, d'actions, de taux ou de change, à hauteur de 100% maximum de son actif net, principalement dans un but de couverture contre les risques de baisse des marchés actions, de taux ou de change. Le gérant pourra recourir pour cette couverture à des contrats futures ou contrats d'options listés, des contrats de change à terme, des contrats sur indices.

Le FIA pourra toutefois être exposé au risque de baisse des marchés actions, risque de taux ou risque de change au travers de contrats à terme ferme ou conditionnels.

Le FIA peut utiliser les dépôts dans la limite de 20% de son actif net auprès d'un même établissement de crédit pour garantir une liquidité aux porteurs de parts du FIA.

Le FIA peut avoir recours à des emprunts en espèce dans la limite de 10% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Conditions de souscriptions/rachats : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées tous les vendredis à 10 heures auprès de notre centralisateur BFCM et sont réalisées sur la base de la valeur liquidative du jour. La date de négociation est égale à la date de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est calculée chaque vendredi sur la base des cours de clôture de bourse.

Dépositaire : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL

Informations complémentaires : De plus amples informations sur le FIA, le prospectus, le règlement et les rapports annuels et semestriels sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et peuvent être obtenus gratuitement auprès de celle-ci.

La valeur liquidative est disponible sur www.aca.paris ou auprès de la société de gestion.

INVESTISSEURS DE DETAIL VISES

Tous souscripteurs

Il s'adresse à des investisseurs ayant une connaissance a minima basique des produits et des marchés financiers, et qui acceptent un risque de perte en capital.

Le FIA s'adresse à des investisseurs souhaitant s'exposer au marché « actions de l'Union Européenne » et pouvant conserver cet investissement sur la durée de placement recommandée, tout en recherchant un OPC de fond de portefeuille en actions.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPC.

Ce FIA est également destiné aux souscripteurs souhaitant investir en vue de la constitution d'un PEA ou d'un Contrat d'assurance-vie.

Le FIA n'a pas été enregistré auprès de l'autorité fiscale américaine en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, les parts du FIA ne peuvent pas être offertes, vendues ou détenues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. Person », telle que définie par la réglementation américaine, notamment la réglementation « Regulation S (Part 230 - 17 CFR 230.903) de la SEC disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.htm>

Les personnes qui souhaitent investir se rapprocheront de leur conseiller financier qui aidera à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec leurs objectifs, leur connaissance et leur expérience des marchés financiers, leur patrimoine et leur sensibilité au risque ; il présentera également les risques potentiels.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la rubrique « Autres informations pertinentes » du document.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTE ?

INDICATEUR DE RISQUE

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez ce FIA pour une durée supérieure à 5 ans.

Ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant l'expiration de ce délai, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est « une classe de risque entre moyenne et élevée ».

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau « entre moyen et élevé » et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est « probable » que la valeur liquidative de ce produit en soit affectée.

Risques non compris dans l'indicateur synthétique de risque : Les risques suivants peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative :

Risque de liquidité : Le risque de liquidité du portefeuille est fonction de la liquidité des supports d'investissement utilisés. Ce risque peut apparaître en raison des investissements sur les marchés d'actions de petites et moyennes capitalisations qui, par leurs caractéristiques spécifiques, peuvent être plus étroits que les marchés d'actions de grandes capitalisations. L'illiquidité d'un titre peut renchérir le coût de liquidation d'une position et de ce fait affecter la valeur liquidative.

Risque de crédit : Une partie du portefeuille peut être investie en titres de créances ou obligations émis par des émetteurs privés. Ces titres privés, représentant une créance émise par les entreprises, présentent un risque de crédit ou risque de signature. En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, la valeur des obligations privées peut baisser. Par conséquent, la valeur liquidative du FIA peut baisser.

Impact des techniques financières liées aux produits dérivés : L'utilisation de produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille et peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse..

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.

Cet OPCVM ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance médiane de ce produit au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Montants en EUR : arrondis à 10€ près

Période de détention recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Exemple d'investissement : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	1 990 EUR -80,07%	1 270 EUR -33,84%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	7 060 EUR -29,45%	6 020 EUR -9,65%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 580 EUR -4,24%	8 840 EUR -2,43%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	14 000 EUR 40,00%	12 190 EUR 4,04%

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre mars 2015 et mars 2020.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre septembre 2014 et septembre 2019.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre novembre 2016 et novembre 2021.

Les scénarios de performance ont été calculés d'après l'historique de performance du fonds.

QUE SE PASSE-T-IL SI ACA – ASSET MANAGEMENT COMPANY & ASSOCIES N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de ACA - ASSET MANAGEMENT COMPANY & ASSOCIES. En cas de défaillance de ACA - ASSET MANAGEMENT COMPANY & ASSOCIES, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce FIA ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%).
 - que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- **10 000 EUR sont investis.**

Coûts au fil du temps	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	559 EUR	2 046 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	5,7%	4,2% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1.7% avant déduction des coûts et de -2.4% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMPOSITION DES COÛTS

Composition des coûts		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	1,8% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	175 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,1% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	201 EUR
Coûts de transaction	1,8% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	177 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	6 EUR

Différents coûts s'appliquent en fonction du montant d'investissement. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux frais et commissions du prospectus.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDEE : Supérieure à 5 ans

Il n'existe pas de période de détention minimale pour ce FIA, mais une période de détention recommandée qui a été calculée en adéquation avec les objectifs d'investissement du fonds.

Compte tenu de ses caractéristiques et de la nature de ses actifs sous-jacents, ce produit est conçu pour des investissements à long terme; vous devez être prêt à rester investi plus de 5 ans. Vous pouvez vendre votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée sans pénalités/frais.

COMMENT PUIS-JE INTRODUIRE UNE RECLAMATION ?

ACA - Asset management Company & Associés informe sa Clientèle qu'elle met en oeuvre une procédure de traitement des réclamations. Pour son meilleur traitement, toute réclamation transmise par courrier doit être adressée au Service Juridique de ACA - Asset management Company & Associés, 243 Boulevard Saint Germain 75007 Paris. Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.aca.paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de la société www.aca.paris. Le prospectus ainsi que les derniers documents annuels périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

ACA - Asset management Company & Associés - 243 Bd Saint Germain - 75007 PARIS

Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des 10 années passées et sur les calculs des scénarios de performance passés qui sont publiés mensuellement sur notre site internet à l'adresse www.aca.paris

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur la politique de rémunération d'ACA sur le site internet de la société www.aca.paris. Ces détails de la politique de rémunération comprennent une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages et la raison de l'absence de mise en place d'un comité de rémunération (non obligatoire au regard de la taille d'ACA).

La responsabilité d'ACA - Asset management Company & Associés ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.